



Comment saisir le juge des affaires familiales?

Par **gaelleMM**, le **08/10/2008** à **16:43**

Bonjour, je suis parent isolée et élève seule mes deux enfants de deux et un an. Je bénéficie de l'API d'un montant de 158 euros seulement parce que je n'ai pas poursuivi le papa en justice. De ce fait la CAF a réduit mon API qui était de 400 euros à 158 euros. J'ai bénéficié de l'ASF pendant quatre mois et me l'ont supprimé comme je n'avais engagé d'actions en justice... J'ai demandé un recours à la CAF, sans réponse positive. Je suis actuellement hébergé chez ma maman avec mes deux enfants et la CAF m'a répondu que l'API va être baissé encore mais je suis en attente d'un autre logement sur Toulouse, (j'ai fait un transfert de CAF de Montpellier à Toulouse, cela va baisser de 133 euros du au forfait logement mais je nourris et habille mes enfants malgré tout!). Mon assistante sociale m'avait dit que ça n'aurait pas d'incidence sur mes prestations, mais apparemment si. Elle m'a dit alors de saisir le juge des affaires familiales en précisant que le papa et moi sommes d'accord un de ne pas le poursuivre puisque qu'il est au chômage afin d'"enterrer" le problème et que mes droits restent tels quels et que mon API soit peut-être un peu plus élevé. Comment faire??? comment le saisir et quels justificatifs faut-il fournir? merci de me répondre. Je viens de voir également que le montant pour l'API avec deux enfants est de 944 euros et je n'ai droit qu'à 151 euros....

Par **domi**, le **08/10/2008** à **17:05**

bonjour, il manque une partie de votre question! cependant, pour saisir le JAF, si vous n'étiez pas mariés vous n'avez pas besoin d'un avocat, il suffit de lui écrire en LRAR Domi

Par **gaelleMM**, le **08/10/2008 à 19:20**

merci domirnoui excusez moi un petit souci dans le premier message mais voila la suite.....si vous avez besoin d autres informations pour me repondre n hesitez pas....encore merci.

Par **gaelleMM**, le **08/10/2008 à 19:23**

non nous n'etions pas maries....mais le papa est au chomage et a decouvert sans cesse donc je ne veux pas pour le moment lui reclamer quoi que ce soit...rnmmais comment garder ou bien reviser mes droits?

Par **domi**, le **08/10/2008 à 21:48**

tout simplement en saisissant le JAF! bonne soirée Domi

Par **louloute**, le **23/02/2009 à 10:18**

j'aurai juste a dire fait bien attention au jaf de toulouse car ils ne prennent pas de decision dans l 'interet des enfants et tu pourrais te voir retirer tes enfants comme moi parceque tu es impecuniere, ce qu'a declarer le juge R. bon courage à toi essaie de trouver une solution a l'amiable avec ton excompagnon , au chomage ne veux pas dire qu il n a rien

Par **kikoukicotte**, le **27/02/2009 à 13:57**

Si un juge aux affaires familiales prends les decisions,sans penser a l'enfant,ca devient grave,non?

Par **boubou_blanc**, le **07/09/2009 à 20:13**

Pour ma part, le JAF N. m'a reçu en me demandant si j'attendais quoique ce soit. Etant militaire (il a fait état de mon métier), il était évident que je n'avais rien à demander.rnLa suite a prouvé qu'effectivement son jugement était conforme à sa remarque.rnJ'ai été obligé de rendre mon appartement, vendre ma voiture et contracter de nombreuses dettes durant l'appel qui a invalidé sa décision (plus d'un an de procédure) car je versais à mon ex-épouse plus de 1000 euros par mois pour deux enfants alors que je n'en gagnais que 1500... J'habitais à l'époque à 600 kilomètres de mes enfants. Trajets, téléphones pour tenter de garder contact avec eux, déplacement... tout à ma charge bien sûr...rnEt la suite ??? Cela fait maintenant 9 ans que je galère pour tenter de garder le contact avec mes enfants. rnJ'ai fait appel pour la

pension et... elle a été augmentée. Mon ex-épouse a plus d'argent en fin de mois que moi pour vivre... Mais, le juge a tenu compte des frais d'euthanasie de son chien et des frais de changement des pneumatiques de la voiture... rnrnQuelle justice !!!!rnrnEt j'ai encore plein d'autres exemples croustillants de l'application de la loi pour le "bien des enfants" comme tu dis...

Par **mickez**, le **15/05/2013 à 11:04**

bjr,Je paye toujours la PA de ma fille âgée de 25 ans alors qu'elle travaille depuis deux ans(professeure) et en concubinage depuis ce temps, j ai demander la fin du paiement a mon organisme de retraite impossible car décision de justice , le huissier, il faut des preuves, ma fille ne répond pas a mes courriers mais le donne a sa mère celle ci me téléphone qu il faut laisser ma fille tranquille elle na rien a voir avec cela car c'est mon ex épouse qui perçois la PA et visiblement ma fille ne savait pas que je paye une PArnce qui explique que ma fille ne me côtoie pas Je ne la connaît que très peu, mon ex épouse me dit de me débrouiller et refuse de me donner la preuve que ma fille travaille, que dois je faire pour que cette pension cesse d'être duernpar avance je vous remercie rnrn Mr Legrand

Par **amajuris**, le **15/05/2013 à 11:10**

bjr,rnvous pouvez oublier de payer pendant 1 mois ou 2 pour voir les réactions.rnsinon vous devez contacter le juge aux affaires familiales pour faire cesser la pension alimentaire.rnil doit être facile de prouver qu'elle travaille et vit en concubinage.rncdt

Par **blangil**, le **16/01/2014 à 18:28**

bonjour ou faut il se renseigner pour trouver un avocat des affaires familiales pour ma fille pour qu'elle soit entendu car celle veut revenir vivre avec moi.

Par **lisia34**, le **19/03/2014 à 14:30**

bonjour, j'ai déménager de lilles a toulouse et j'ai averti mon ex conjoint car mon mari actuel a eu une mutation professionnelle. Or j'ai fais saisir le JAF pour reconsiderer les droits de visites sachant que leur pere ne venait les chercher que pour les vacances. ere audience mon ex prend une avocate et reporte l'audience. Moi je n'ai pas d'avocat et je crois qu'il va demander la contribution dans les frais de transports. Comment pourrais éviter cela, pouvez vous me dire si cela est normal que je paye le tgv alors qu'il se fichait de ses enfants quand il était a coté de lui? merci de me répondre

Par **Marie2000**, le **19/03/2014 à 15:39**

Bonjour,
Marie depuis 5 ans sous communauté de biens, mon mari avait deux enfants avant le mariage avec deux dames différentes avec qui il n'a jamais été marié. Nous avons deux enfants.
Il a reconnu l'un d'entre eux avant la naissance et partage l'autorité parentale avec la mère.
La maman du deuxième garçon qui a 7 ans avait fait contre le gré de mon époux une reconnaissance mensongère exprès avec un autre mec à la naissance. L'enfant porte le nom de ce monsieur avec qui il n'a aucun rapport. Par contre, mon mari ayant essayé de se faire connaître par son fils malgré qu'il ne soit pas le papa officiel, lui rendait qu'élué fois visite et a un lien père fils avec celui-ci.
La mère souhaitant réparer son mensonge a fait appel au JAF pour renoncer à la première reconnaissance et faire une nouvelle avec le géniteur.
Quelle est la procédure et quelles sont les conséquences?
Mon mari peut-il reconnaître l'enfant sans lui faire porter son nom de famille? Peut-il céder toute l'autorité parentale à la maman? Peut-il demander un droit de visite réduit du type un week-end par trimestre même si nous vivons dans la même ville?
Car nous avons deux enfants et souhaitons en avoir 1 troisième c'est dur d'y ajouter de façon régulière les deux autres à gérer surtout que ces mamans n'ont qu'un seul enfant à chargé chacune.
Comment pourrais-je me protéger ainsi que mon homme? Nous avons un projet d'achat de maison comment éviter qu'un bien majoritairement financé par moi (je gagne plus) soit hérité par ces enfants?
Merci d'avance

Par **Marie2000**, le **19/03/2014 à 15:53**

N'ya-t'il pas de délai pour contester une fausse paternité? La mère qui a fait cette fausse reconnaissance avec le premier papa ne peut-elle pas être punie? Car consciente de son acte, elle a utilisé son enfant pour aider un sans-papier en refusant à celui-ci de jouer un rôle mais motivait le géniteur à avoir un lien avec l'enfant pendant tout ce temps. Y'a-t'il une enquête à faire? Quelles peuvent être les conclusions? Si le juge découvre le comportement frauduleux et irresponsable de la maman, peut-il nous obliger à récupérer l'enfant? Peut-on refuser de prendre l'enfant? Merci

Par **zazane**, le **05/07/2014 à 23:44**

Bonjour, je souhaite faire appel à un JAF, car voilà depuis 7 ans de mariage qui n'a pas été consommé car mon époux est parti en France suite à la réussite d'un concours dans la pénitencier, où il y a du travail, par ailleurs il avait promis de me faire venir en France avec les deux enfants âgés actuellement de 15 et 9 ans. A ce jour, nous sommes toujours en Martinique, mes enfants et moi; quand à lui il vit la belle vie sans se soucier, dans la famille qu'il a fondée. J'ai des problèmes de santé (cardiaque) ma fille aussi, donc, nous sommes amenés à suivre des visites médicales régulièrement. Mon époux ne m'aide pas du tout financièrement, au début oui mais depuis quelques mois, il ne me donne absolument rien, ni pour ces enfants, ni pour moi qui suis sans emploi, par rapport à ma pathologie.
À la suite de son concours, il a suivi sa formation à AGEN, et affecté par la suite à la maison d'arrêt Paris-la Santé. Mais voilà que cette maison est fermée, je ne sais pas où il a été affecté.
Les vacances scolaires passent et repassent, mon époux ne nous fait pas profiter de vacances avec lui, uniquement quand il est en congé bonifier, bien que cela c'est fait qu'en 2011. Puis 1 mois en 2013, nous ne savons pas où il habite, il appelle ces enfants 1 à 2 fois dans le mois voir rien parfois, en disant qu'il n'a pas le temps car son travail est prenant. Je suis la seule à subvenir aux besoins des enfants, école, activités sportives pour l'aîné de 15 ans, je vis seule

avec eux, j'ai à ma charge un loyer, les factures, les courses, visites médicales et j'en passe. Les enfants souffrent de son absence surtout l'aîné qui est un garçon de 15 ans. Ma famille vient à mon secours de tant à autre, afin de subvenir aux besoins. rnAlors s'il vous plaît je voudrais trouver une solution à cela, car sachez que mon époux m'a demandé le divorce depuis 2008 mais à ce jour aucunes démarches venant de lui n'a été faite. Je voudrais avoir des précisions concernant son statut professionnel car il semblerait qu'il a reçu de son ministère une prime d'éloignement familiale, car son épouse et ces deux enfants vivent aux Antilles. Pouvez vous m'aider, c'est très difficile pour moi et les enfants, je n'arrive pas à payer mon loyer, mes factures, je voudrais de l'aide.rnMerci, recevez mes sincères et respectueuses salutations.

Par **AntoineMD**, le **23/05/2015 à 18:43**

Bonjour,rnrnJe suis confronté à une situation incroyable et très chargée. Je vous exposerai donc les faits le plus simplement possible, et d'autres éléments apparaitront par la suite.rnrnJe suis père d'un enfant de 7 mois. Je n'ai pas accès a mon fils parce que sa mere le refuse. rnrnNous étions en France, et à 2 semaines de l'accouchement quand elle est parti en Espagne. rnrnJ'ai reçu par la suite des courriers d'avocats m'interdisant de me présenter à l'accouchement, ou de m'approcher de lui, sa mère ou ses proche coté maternel.rnrnElle porte des accusations mensongères contre moi à tour de bras, des plaintes, et s'efforce d'augmenter la distance entre moi et mon fils.rnJe reçois des menaces d'arrestation, de mort. rnrnMalgré ma déclaration anticipé de mon fils en mairie, il m'a fallu 5 mois pour rétablir son identité, déclaré de père inconnu par la mère.rnJe l'ai vu quelques heures ce jours la, à Madrid. rnrnNous avons, grâce a l'intervention de plusieurs membres de l'entourage obtenu une "entente sur une garde alternée" pour cet été. J'ai du me délocalisé en Espagne pour cela, et laisser toute ma situation en France.rnCela fait quelques jours que je suis là, et je dois rentrer en France, la mère appel la police sans raison régulièrement, m'accuse de violence, agression, non respect de la femme, et j'en passe la liste est longue. Elle refuse toute communication, ne me laisse pas m'approcher, ou entamer une conversation avec elle. Je n'est pas accès a mon fils. Elle me menace, ne respecte pas les accords. rnrnEn Espagne, les femmes qui accusent les hommes de violence n'ont, d'après la guardia civil ou j'ai passé mon anniversaire, et d'après le palais de justice d'Algeciras, aucune preuve a fournir, l'homme accusé dormirait en garde a vue pour une comparution immédiate le lendemain. Les pubs recurrentes à la télé le rappel sur chaque canal. rnrnLa situation est malsaine et dangereuse pour mon fils, et pour moi. La mère condamne mon fils à ne pas avoir de père volontairement. Malgré tous mes efforts, voyages, démarches et dépenses.rnrnElle a suivi des traitements pour problèmes psychiatrique à plusieurs reprises, et durant la grossesse. Les termes, bien que jamais validé officiellement par un médecin étaient schizophrène, bipolarité, perverse narcissique, dépression. Cela ferait une dizaine d'années qu'elle aurait commencer à avoir ce genre de problèmes. Elle modifie seul ses quantité de traitement, et change régulièrement de lieu et de médecin.rnElle ne travaille pas depuis plus de deux ans. Et a des talents de manipulation particulièrement exceptionnel.rnrnLa mère est de nationalité Allemande. Moi française, et mon fils à les trois pour l'instant à savoir Française, Espagnole, Allemande.rnrnNotre situation était en France, ni elle ni moi n'avons rien de constructif en Espagne. rnrnComment puis-je faire pour voir mon fils? rnComment puis-je obtenir sa garde? En France?rnComment puis-je m'assuré, dans l'intérêt du petit, que la mère va suivre un nouveau traitement de façon normale et appliqué?rnComment puis-je creer un foyer stable et simple avec des droits, sans privé mon fils de son père ou de sa mère? rnComment puis-je

obtenir la responsabilité exclusive de mon fils?

Je peux apporter des preuves concrètes de chacun des points énoncés.

La liste est bien plus longue en réalité.

Je ne sais plus quoi faire, j'ai contacté SOS PAPA, j'attends une réponse, et je fais de même avec le procureur. J'ai porté plainte ici au palais de justice d'Algeciras, j'avais un avocat très coûteux à Madrid, qui ne m'a finalement rien apporté.

Je pense réagir depuis la France ce qui serait plus intelligent, et trouver les personnes compétentes dans ce type d'affaire pour m'aider.

J'ai besoin d'aide.

Je vous remercie grandement par avance.

Cette histoire part tellement dans tous les sens que la raconter n'est pas simple. J'imagine qu'à suivre et comprendre, ça n'est pas plus évident.

Cordialement.

Antoine.